

Delémont, le 8 mai 2019

PROCES - VERBAL

de la 3^e Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU, qui s'est tenue mardi 2 avril 2019, à l'auditoire AV 33 de la division commerciale du CEJEF, à Delémont.

Sont présents :

Comité de l'AFCI-JU :

- M. Vincent Bédât, vice-président
- M. Pierre-Alain Berret
- M. François Biedermann
- M. Vincent Joliat
- Mme Catherine Monnerat
- M. Loïc Stalder
- Mme Marlyse Fuhrer

Commission de formation :

- M. Vincent Chételat, président
- Mme Caroline Balmer (cheffe-experte)
- M. Raphaël Ciochi
- Mme Maude Thibaud
- M. Gabriel Willemin
- Mme Chloé Petignat

Invité :

- M. Christophe Cattin, chef a.i. du SFO, orateur

Vérificateur des comptes :

- RéviAjoie, Porrentruy, M. Olivier Godat

Entreprises formatrices :

- Caisse de pension de la RCJU, Saignelégier, Mme Mariline Foly
- Commune de Cornol, M. Gilles Villard
- Commune mixte de Develier, M. Vincent Chételat
- Commune du Noirmont, Mme Laetitia Jeanbourquin
- FER-CIAB, Porrentruy, M. Vincent Bédât
- Fondation Père, Delémont, Mme Clotilde Berdat
- HEP-BEJUNE, Delémont, Mme Jocelyne Forlani
- Municipalité de Porrentruy, M. François Biedermann
- République et canton du Jura, Delémont, Mme Catherine Monnerat

Se sont excusés :

- BKW Energie SA, Delémont
- Caritas Jura, Delémont
- Commune de Clos du Doubs, Saint-Ursanne
- Commune mixte de Lajoux
- Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, Courfaivre
- Fondation les Cerisiers, Charmoille
- Matériaux SABAG SA, Delémont
- RWB Jura SA, Porrentruy

Procès-verbal :

- Mme Marlyse Fuhrer

Pour le procès-verbal, le langage épïcène est adopté.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de la 2^e Assemblée générale ordinaire du 22 février 2018
2. Rapport d'activité
3. Rapport du président de la Commission de formation
4. Election du Comité et de l'Organe de contrôle
5. Comptes 2017 – 2018
6. Rapport de l'organe de contrôle
7. Fixation des cotisations
8. Budget 2019 – 2020
9. Divers et propositions individuelles

=====

M. Vincent Bédât, vice-président, ouvre la 3^e Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue tout particulièrement l'orateur convié, M. Christophe Cattin, chef a.i. du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire, qui présentera un exposé au terme de la partie statutaire sur le thème « Filières de formation tertiaire – situation et tendances ».

La liste de présence a été signée à l'accueil, simultanément avec la distribution des cartes de votes aux ayants droit. L'Assemblée élit M. Gilles Villard en qualité de scrutateur.

L'Assemblée accepte de délibérer sur la base de l'ordre du jour qui lui a été adressé le 11 mars 2019, avec la convocation.

1. Procès-verbal de la 2^e Assemblée générale ordinaire du 22 février 2018

Ce procès-verbal est disponible sur le site de l'AFCI-JU. Une correction lui est apportée en page 7, dernier paragraphe : le compte de résultat qui laisse apparaître un excédent de dépenses de CHF 3'105.-- concerne le budget de l'exercice 2018 – 2019 et non 2017 – 2018.

Mise à part cette modification, il est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activité

En sa qualité de vice-président de l'Association, M. Vincent Bédât dresse le bilan des activités de l'exercice passé sous revue. Mises à part les affaires courantes, celui-ci a été marqué par

- ✓ L'introduction du concept de formation avec la plateforme « Konvink »

Les délais extrêmement courts entre la décision du SEFRI d'introduire cette nouvelle méthode d'apprentissage et le début des cours interentreprises nous ont incités à entreprendre des démarches auprès de la CIFIC-CH pour demander son report d'une année.

Nous avons donc rencontré à deux reprises, les 24 mai et 6 juin 2018, M. Roland Holh, directeur de la CIFIC-CH, pour lui faire part de nos préoccupations organisationnelles d'une part et financières d'autre part. Malheureusement, le SEFRI a décidé de maintenir l'entrée

en vigueur de la nouvelle procédure de qualification pour toutes les personnes en formation à partir du 1er août 2018.

Mais ce n'est que le 29 août 2018 que les membres de la Commission ont été formés sur le nouveau concept de formation. A partir de cela, ils ont :

- mis sur pied 3 séances d'information à l'attention des formateurs en entreprise, les 5, 6 et 7 septembre 2018 ;
- organisé un cours de rattrapage, les 25 et 26 septembre 2018, à l'attention des stagiaires, qui avaient déjà reçu une formation selon l'ancien modèle ;
- formé les animateurs des cours interentreprises ;
- conçu tous les supports de cours pour les stagiaires et pour les apprentis selon le nouveau concept.

L'introduction de Konvink a également eu des conséquences au niveau du financement des cours interentreprises, alors que les budgets étaient déjà présentés et acceptés par les membres de l'Association. En effet, nous devons dès à présent facturer et rétrocéder à la CIFIC-CH, au titre de blended learning, de gestion et de mise à jour de la plateforme, deux jours de cours supplémentaires à CHF 200.-- sur deux ans pour les apprentis et un jour supplémentaire à CHF 200.--, pour l'instant (car il pourrait également très prochainement passer à CHF 400.--) pour les stagiaires. De ce montant, il s'agit de déduire CHF 40.-- de subvention par jour de cours. Pour la volée 2018 – 2019, seule la moitié de ce montant a été perçue.

✓ Finances

Le Comité a examiné les comptes de l'Association d'une part et des « Cours interentreprises » d'autre part.

Il a également pris un certain nombre de décisions consécutives à l'introduction du nouveau concept de formation, qui concernent la rémunération des animateurs des cours interentreprises. Ceux-ci recevront dorénavant un montant forfaitaire de CHF 200.-- par jour pour l'étude des Mandats 1. Par ailleurs, les CC-CI (contrôles de compétences des cours interentreprises), qui remplacent les actuelles UF, seront rémunérés à hauteur de CHF 75.-- par mandat, en lieu et place d'une rémunération à l'heure.

Ces modifications n'ont pas d'incidence majeure sur le budget qui vous a été soumis l'année dernière.

✓ Organes de l'AFCI-JU

Le Comité a pris acte des modifications qui sont intervenues au sein de la Commission de formation, avec le départ de Mme Huguette Flückiger, qui a fait valoir son droit à la retraite et de M. Loïc Stalder, consécutivement à sa nomination en qualité de directeur de la Division commerciale du CEJEF. Il a élu Mme Caroline Balmer, cheffe-experte et responsable de la pratique professionnelle au sein de l'École de commerce.

Le Comité a quant à lui enregistré les démissions de son président, M. Patrick Wagner en raison de sa réorientation professionnelle, ainsi que de M. Jean-Frédéric Gerber, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura et de M. Eric Joray, directeur de la Division commerciale du CEJEF, qui ont également fait valoir leur droit à la retraite.

Qu'ils soient ici remerciés de leur engagement, leur investissement et leur collaboration au sein du Comité de l'AFCI-JU.

En conclusion, M. Vincent Bédât remercie les membres du secrétariat pour leur précieux soutien, les membres du Comité et de la Commission de formation pour leur bonne collaboration, ainsi que toutes les personnes engagées dans l'Association.

3. Rapport du président de la Commission de formation

En sa qualité de président de la Commission de formation, M. Vincent Chételat présente le rapport de la Commission de formation. Ses membres se sont retrouvés à quatre reprises entre le mois d'avril 2018 et le mois de février 2019 dont une fois lors d'une séance commune avec le comité de l'AFCI-JU.

Les éléments abordés ont été nombreux mais le sujet principal a été l'introduction de la plateforme Konvink dans les cours interentreprises (CI). Ce nouvel outil permet aux personnes en formation de continuer à développer leurs compétences professionnelles de manière individuelle, indépendamment du lieu ou du moment.

Les programmes et contenus des CI ont dû être revus et adaptés dans un laps de temps très court. Les membres de la Commission de formation et le secrétariat sont remerciés de l'important travail réalisé. Les premiers mandats pratiques ont été évalués pour les stagiaires et celui pour les apprentis le sera très prochainement.

Cheffes expertes

Un bilan de la session des examens de fin d'apprentissage 2018 a également été présenté par les cheffes-expertes lors d'une séance de la Commission de formation. Il est à noter que ces examens se sont très bien déroulés.

Toujours au sujet des examens, un cours d'approfondissement a été mis sur pied pour les experts aux examens oraux avec 17 participants.

Journée d'échange des coordinateurs des CI à Lausanne

Des membres de la Commission de formation ont participé à la journée d'échange des coordinateurs romands des CI à Lausanne. Le point principal des discussions a été consacré à l'introduction de la plateforme Konvink.

Commission de formation

Quelques modifications ont eu lieu dans la composition de la Commission de formation :

Madame Huguette Flückiger, qui représentait le Canton, a quitté la Commission et ne sera pas remplacée. Monsieur Loïc Stalder passe de la Commission de formation au Comité de l'AFCI-JU et sera remplacé par Monsieur Raphaël Ciochi. Madame Caroline Balmer intègre également la Commission de formation en qualité de responsable des stagiaires.

Pour terminer, quelques chiffres :

La Commission a mis sur pied des cours de base pour les formatrices et formateurs en entreprise avec la participation de 36 personnes.

Les cours « De la théorie à la pratique » ont vu la participation de 20 personnes et les cours de mise à jour du DFP/PFP et contrôle de compétences ont été suivis par 72 personnes.

63 stagiaires de la volée 2018-2019 et 60 stagiaires de la volée 2019-2020 ont participé aux CI, de même que 40 apprentis de la volée 2016-2019, 54 de la volée 2017- 2020 et 66 de la volée 2018-2021.

Il remercie l'Assemblée de son attention.

4. Election du Comité et de l'Organe de contrôle

4.1 Comité

L'article 18, al. 4 des statuts stipule que les membres du Comité sont élus par l'Assemblée générale pour une période de 5 ans. A la suite des démissions de MM. Patrick Wagner, président, Jean-Frédéric Gerber et Eric Joray, il s'agit de procéder à une élection partielle du Comité et à une nouvelle répartition des fonctions.

L'Assemblée élit à l'unanimité et par acclamations :

- M. Vincent Bédât, FER-Arcju, président ;
- M. François Biedermann, représentant de l'AJECA-JU (Association Jurassienne des Employés Communaux d'Administration), vice-président ;
- M. Pierre-Alain Berret, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura ;
- M. Loïc Stalder, directeur de la division commerciale du CEJEF ;

et reconduit dans leur fonction :

- Mme Catherine Monnerat (RCJU) ;
- M. Vincent Joliat (sec-jura).

S'agissant de la désignation d'un représentant de la République et Canton du Jura, en remplacement de M. Patrick Wagner, le Gouvernement nous soumettra une candidature dès l'entrée en fonction du responsable RH du SFO. Le poste est donc momentanément vacant.

L'AFCl-JU est engagée auprès de la Banque Cantonale du Jura par la signature collective à deux de M. Vincent Bédât, président, Mme Marlyse Fuhrer, secrétaire, et Catherine Monnerat, membre du Comité.

4.1 Organe de contrôle

L'Assemblée élit la Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, Courfaivre, en qualité d'Organe de contrôle en remplacement de RéviAjoie Sàrl.

5. Comptes 2017 – 2018

Mme Marlyse Fuhrer présente les comptes de l'exercice 2017 – 2018.

a) Comptes de l'Association

Le total des produits se monte à CHF 18'100.80. Il est constitué pour l'essentiel des produits des cotisations pour CHF 16'300.--, auxquels s'ajoutent des produits divers pour CHF 1'800.-- et des produits financiers pour CHF -.80.

Quant aux charges, elles se montent à CHF 14'996.75. Elles sont constituées de charges de personnel pour CHF 4'404.--, de frais de secrétariat pour CHF 3'735.05, de frais comptables pour CHF 1'300.--, des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.--, de frais de port, téléphone et matériel de bureau pour CHF 4'704.05 et d'une attribution de CHF 653.65 au compte des Cours interentreprises.

Le résultat du compte d'exploitation de l'exercice 2017 – 2018 boucle avec un bénéfice de CHF 3'104.05.

b) Comptes des Cours Interentreprises (CI)

Le total des produits se monte à CHF 165'413.65. Il est constitué des subventions cantonales et fédérales pour CHF 33'600.--, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 117'520.--, de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 13'640.-- et d'une participation de l'Association pour CHF 653.65.

Quant aux charges, elles se montent à CHF 165'413.65. Elles sont constituées de charges de personnel (honoraires des animateurs) pour CHF 84'340.25, de frais liés au matériel d'enseignement pour CHF 17'714.25 et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFIC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires, pour CHF 63'359.15.

Le résultat du compte d'exploitation de l'exercice 2017 – 2018 est nul.

Quant au bilan arrêté au 31 juillet 2018, il présente à l'actif :

- de la trésorerie à hauteur de CHF 108'017.40
- un stock de matériel d'enseignement pour CHF 440.-- (DFP)
- et des actifs de régularisation à hauteur de 7'700.-- (ce montant représente les DFP remis aux élèves de l'Ecole de commerce, et qui sont facturés dès qu'ils débutent leur stage en entreprise)
- soit un total de CHF 116'157.40

et au passif :

- un total de fonds étrangers de CHF 24'417.20, constitué d'une dette à court terme de CHF 22'815.45 (créanciers) et des passifs de régularisation de CHF 1'601.75 (facture de la CCIJ pour la gestion du secrétariat et provision pour frais comptables, réglées depuis lors)
- des fonds étrangers à court terme constitués de provisions affectées à hauteur de CHF 88'636.15
- des fonds propres constitués par le résultat de l'exercice de CHF 3'104.
- soit un total de CHF 102'237.10

6. Rapport de l'organe de contrôle

Les comptes ont été vérifiés par M. Olivier Godat, de la fiduciaire RéviAjoie Sàrl, mandaté par la Fiduciaire Jean-Maurice Maitre, à Porrentruy.

M. Godat donne lecture de son rapport de vérification des comptes sur le contrôle restreint et recommande l'acceptation des comptes et du bilan.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes et le bilan de l'exercice 2017 – 2018 et donne décharge au Comité.

7. Fixation des cotisations

Le Comité propose le maintien de la cotisation annuelle, à savoir : CHF 100.--/année + CHF 100.--/année et par personne en formation dès la 2e personne en formation.

Soit : 0 et 1 personne en formation : CHF 100.--/année
2 personnes en formation : CHF 200.--/année
etc.

En contrepartie, les membres ont droit à :

- prix du cours à CHF 120.--/jour contre CHF 180.--/jour pour les non-membres (montant revu chaque année)
- la gratuité des cours destinés aux formateurs (payant pour les non-membres)
- une invitation à l'Assemblée générale
- le droit de vote : 1 voix jusqu'à 4 PEF + 1 voix supplémentaire par tranche de 5 PEF

8. Budget 2019 – 2020

Mme Marlyse Fuhrer présente le budget de l'exercice 2019 – 2020.

a) Comptes de l'Association

Le total des produits prévisibles se monte à CHF 18'002.--. Il est constitué des produits des cotisations pour CHF 16'000.--, des finances d'inscription aux cours des formateurs des entreprises non membres pour CHF 2'000.-- et des produits financiers pour CHF 2.--.

Quant aux charges, elles se montent à CHF 12'600.--. Elles sont constituées de charges de personnel pour CHF 5'400.--, de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 3'500.--, de frais comptables pour CHF 1'500.--, des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.--, de frais de port, téléphone et matériel de bureau pour CHF 2'000.--.

Le compte de résultat pour l'exercice 2019 – 2020 laisse donc apparaître un excédent de produits de CHF 5'402.--.

M. Vincent Bédard informe l'Assemblée que le Comité de l'AFCI-JU étudie actuellement la possibilité de participer au Salon de la formation professionnelle, avec d'autres partenaires. Il sollicite l'accord des membres pour donner compétence au Comité de prélever la dépense y relative, soit environ CHF 5'000.--, sur la provision pour développement futur.

L'Assemblée accepte à l'unanimité le budget de l'Association et donne son approbation au Comité pour participer au Salon.

b) Comptes des Cours Interentreprises (CI)

Le total des produits prévisibles se monte à CHF 192'400.--. Il est constitué des produits de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 13'200.--, des subventions cantonales et fédérales pour CHF 40'400.--, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation

des CI pour CHF 110'000.-- et de la contribution des maîtres d'apprentissage à la plateforme Konvink pour CHF 28'800.--.

Quant aux charges, elles se montent à CHF 197'000.--. Elles sont constituées de charges de personnel (honoraires des animateurs) pour CHF 91'000.--, de frais liés au matériel d'enseignement pour CHF 15'900.-- et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFC-CH, y compris pour la plateforme Konvink, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires, pour CHF 91'100.--.

Le compte de résultat pour l'exercice 2019 – 2020 laisse donc apparaître un excédent de dépenses de CHF 4'600.--.

Le budget 2019 – 2020 est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée sous ce point de l'ordre du jour.

M. Vincent Bédât donne la parole à M. Christophe Cattin.

M. Bédât remercie M. Cattin de son exposé et clôt la partie statutaire de l'Assemblée. Il invite les participants à un apéritif dans le restaurant scolaire et les remercie de la confiance témoignée.

AFCI-JU
La Secrétaire :

Marlyse Fuhrer

Début : 17h00
Fin : 18h20